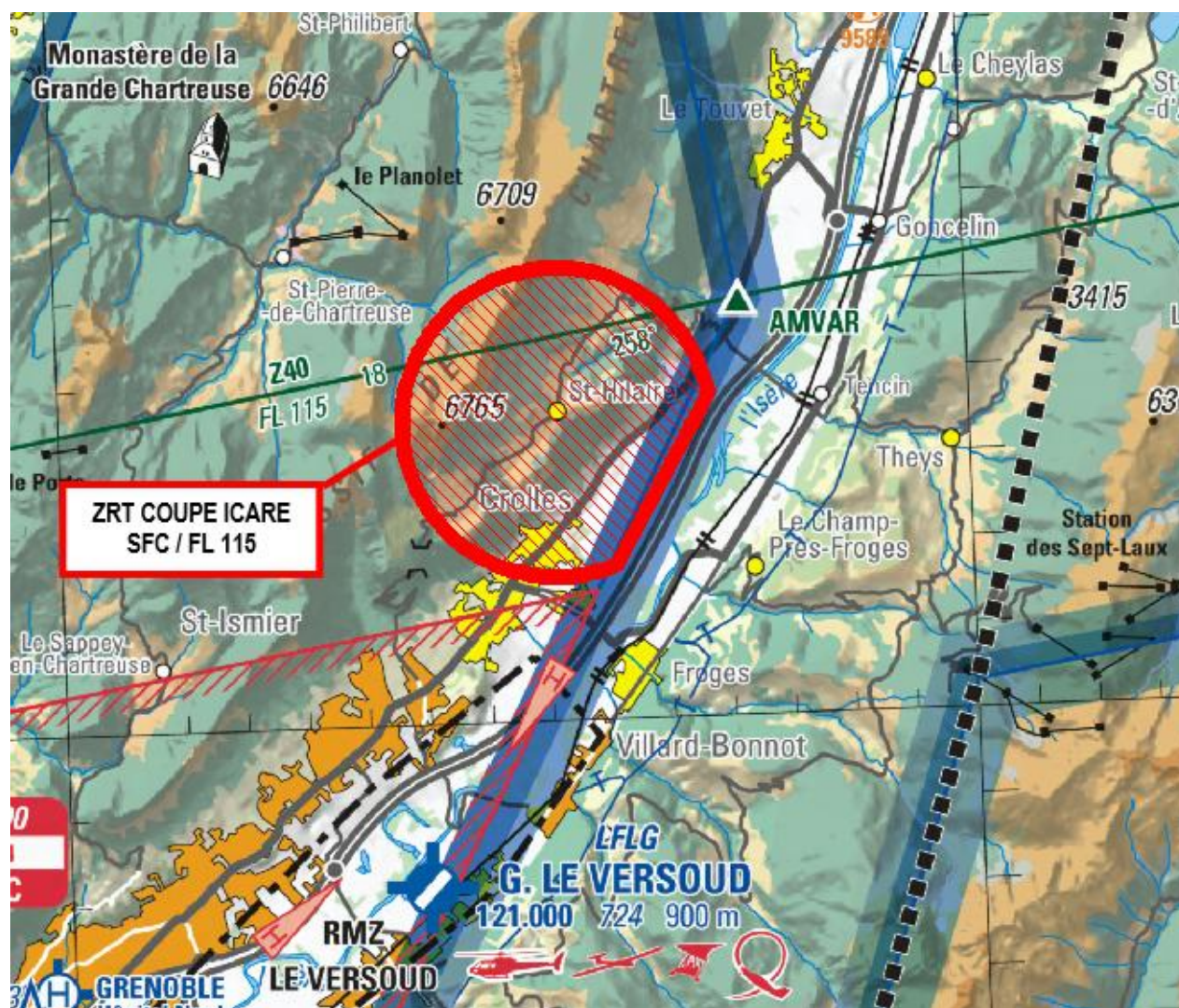


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) dans le cadre de la manifestation aérienne « Coupe Icare 2025 » dans la région de Grenoble (38)

En vigueur : Du jeudi 18 septembre 2025 au dimanche 21 septembre 2025

Lieu : FIR Marseille LFMM, AD Grenoble-le-Versoud LFLG



Extrait carte SIA 1/250 000 Lyon - Edition 1-2025

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne avec présentation de PUL, ULM, avion, parachutages, montgolfières, hélicoptères et aéromodélisme

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT activable :
les 18, 19, 20 et 21 septembre 2025 : 0500 - CS

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
LE VERSOUD TWR : 121.000 MHz
LYON INFO : 135.525 MHz

GESTIONNAIRE
Directeur des vols
STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.
CONDITIONS DE PENETRATION
Contournement obligatoire pendant l'activité à l'exception : - des aéronefs participant à la manifestation, après accord du directeur des vols ; - des aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination préalable avec le directeur des vols ; - des aéronefs visiteurs ne participant pas à la manifestation, après accord préalable du directeur général des vols.
SERVICES RENDUS
Information de vol et d'alerte
LIMITES LATERALES ET VERTICALES
ZRT « Coupe ICARE » <u>Limites latérales</u> 45°18'33" N, 005°55'49" E 45°16'52" N, 005°54'33" E Arc horaire de 1,8 NM de rayon centré sur 45°18'25" N, 005°53'16" E (Cercle de 1.8 NM de rayon tronqué au niveau de l'autoroute A41) <u>Limites verticales</u> SFC / FL 115
ORGANISME A CONTACTER
Directeur des vols : 06 80 48 47 96